



2022.03072

P.P. CH-1951  
Sion

Poste CH SA

Conseil national  
Commission de l'économie et  
des redevances  
Monsieur Leo Müller  
Président  
3003 Berne



Notre réf. SJAE

Date 10 août 2022

**18.489 n Iv. Pa. Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat – Procédure de consultation**

Monsieur le Président,

En réponse à la procédure de consultation susmentionnée, le Conseil d'Etat valaisan a l'honneur de prendre position comme suit.

Cet avant-projet de modification visant à combler une lacune pénale n'entraînera aucune conséquence pour les cantons et les communes au vu de la répartition des compétences en la matière. Dès lors, le Conseil d'Etat prend acte de la volonté exprimée par votre Commission, tout en indiquant n'avoir aucune remarque à formuler au sujet de l'avant-projet.

En vous remerciant de votre attention et de la possibilité offerte de nous déterminer, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président

Roberto Schmidt



Le Chancelier

Philipp Spörri

Copie à par courriel à [vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)